

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2024 A 18H00

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

17 juin 2024

Absents :

Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Camille ROSSI) Fabienne PERALDI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 28 juin 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 28 juin 2024

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°004-004-2024 : Subvention à l'association « Chronozero » pour le tour de Corse à la nage

Cinq nageurs se sont lancés pour défi de faire le tour de la Corse à la nage, en relais, au profit de la recherche contre le cancer.

L'association « Chronozero » sollicite une aide financière afin de soutenir ce projet, réalisé au bénéfice de l'association caritative « La Mari-Do », à laquelle les fonds recueillis seront donc reversés.

Le Maire précise que les crédits prévus au budget primitif pour les subventions aux associations ont été attribués dans leur totalité, mais il est possible de prévoir des crédits supplémentaires.

Il propose donc de soutenir ce projet et d'attribuer à l'association « Chronozero » une subvention de 500 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCORDE** une subvention de 500 € à l'association « Chronozero »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

